

## Formation musicale et artistique

Thématique : Education et culture

Codes : UCWAL113 (S1) - UCWAM113 (S1)

UCWBL113 (S2) - UCWBM113 (S2)

Responsable ETC : Yves MARKOWICZ

Mail : yves.markowicz@univ-grenoble-alpes.fr

## Organisation

**Nbre heures/semestre** : pas de cours en  
présentiel, travail personnel  
capacité par groupe : illimité  
Nbre de groupes : 1

**ETC ouvert** : S1 et S2

**Public concerné** : L1 L2 L3 M1 M2

## Evaluation

**Modalités contrôle de  
connaissances** :

Notation /20 - coef 1

Session 1 :

ORAL

AUTRE : Evaluation par un référent au  
sein de la structure dans laquelle  
l'étudiant pratique une activité  
artistique + rapport d'activité  
Possibilité d'un contrôle en cours de  
semestre

Session de rattrapage OBLIGATOIRE:  
ORAL



## Pré-requis

Pour s'inscrire à cet ETC, il faut obligatoirement être inscrit ou membre d'une telle structure, et avoir fait valider le principe de l'inscription par le responsable de l'ETC.

## Programme

Cet ETC ne propose aucun enseignement : il a pour but de valoriser une activité artistique de niveau élevé dans une structure reconnue (conservatoire ou école de musique, école d'arts, orchestre, compagnie théâtrale, ...). Pour les étudiants qui s'inscrivent pour la 1ère fois, un CV précisant l'engagement artistique ou musical est à fournir. On ne peut suivre cet ETC qu'une fois par année universitaire. Cependant, un étudiant qui a déjà validé cet ETC peut s'y ré-inscrire l'année suivante, à condition qu'il y ait une évolution notable dans le cursus de formation musicale ou artistique ou dans la réalisation d'un projet musical ou artistique. Dans ce cas, il faudra fournir un CV retraçant en 1ère partie ce qui a permis de valider précédemment l'ETC, avant, dans une seconde partie, de faire apparaître l'évolution du parcours musical ou artistique, et l'investissement actuel (afin de justifier une nouvelle inscription).

Attention : en vue de son évaluation, l'étudiant devra fournir les coordonnées d'un responsable pédagogique au sein de la structure dans laquelle il est inscrit ou à laquelle il participe, afin de permettre à l'UGA d'obtenir de cette personne une évaluation de son implication.

## Compétences à acquérir

Permettre à un étudiant de valider sa pratique musicale ou artistique

Être capable d'identifier, dans une activité artistique, les savoirs, savoir-faire et savoir être qui sont transposables dans les activités universitaires et dans une future activité professionnelle